

GASPAL CROISSANCE DIVIDENDES**OBJECTIF**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GASPAL CROISSANCE DIVIDENDES

FR0012739845– Part RC

OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE

TRUSTEAM FINANCE

<http://www.trusteam.fr> ou appeler le 01 42 96 40 30 pour de plus amples informations.

L'AMF est chargée du contrôle de TRUSTEAM FINANCE en ce qui concerne ce document d'information clés.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

TRUSTEAM FINANCE est une Société de gestion de portefeuille agréée en France en date du 15/12/2000 sous le numéro GP00054 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 22/08/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?**TYPE DE PRODUIT D'INVESTISSEMENT**

Type : FCP de droit français conforme aux normes européennes

DUREE

Il a été agréé le 04/04/2008 et créé le 09/05/2008 pour une durée de 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou fusion prévue par son règlement.

OBJECTIFS

L'objectif de gestion du FCP est la recherche d'une performance, sur la durée de placement recommandée, basée sur la distribution d'un dividende en croissance ou à minima stable distribués par les sociétés sélectionnées pour leur qualité, répondant positivement à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) selon une approche Best-in-Class (sélection ESG consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité) et une approche en amélioration de note (la note ESG moyenne du fonds doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées, par secteurs).

Le fonds prend en compte les risques de durabilités et les caractéristiques ESG dans le cadre de sa procédure de sélection. Il promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR.

L'OPCVM n'est pas soumis à un indicateur de référence, cependant, afin de permettre aux porteurs de faire des comparaisons de performances, il est possible de comparer l'évolution de l'OPCVM avec celle de l'indice EUROSTOXX50 dividendes réinvestis. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances.

La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice

Le FCP est classé « Actions des pays de la zone euro ». Afin de réaliser l'objectif de gestion, la société de gestion met en oeuvre une stratégie d'investissement qui repose sur une gestion sélective en actions (ou titres assimilés), éligibles au PEA, sur les marchés d'actions cotées de la zone euro. La construction du portefeuille est fondée sur une approche « Bottom up » basée sur les caractéristiques propres des sociétés. L'univers de gestion repose ainsi sur trois profils de société : les valeurs de rendement immédiat, les valeurs générant une croissance de rendement, les valeurs à fort potentiel de rendement à long terme. L'opcvm étant éligible au PEA, il s'engage à respecter en permanence un investissement minimum de 75% en actions de la zone Euro. Le portefeuille peut être exposé à hauteur de : 60% minimum de son actif net aux marchés actions de la Zone Euro, 10% de l'actif net maximum d'actions des pays hors zone euro (UK, Suisse, US, Norvège, Suède, Danemark), 10% maximum au risque de change sur des devises hors euro des pays : UK, Suisse, US, Norvège, Suède et Danemark.

Le processus de sélection ESG de titres s'appuie sur la collecte d'informations extra-financières sur les entreprises de l'univers d'investissement du Fonds composé principalement des émetteurs de la zone Euro d'une capitalisation boursière supérieure à 5 milliards d'euros.

L'OPCVM est investi et exposé à :

25% maximum de son actif en obligations, titres de créances et instruments de marché monétaire, d'émetteurs privés ou d'Etat de la Zone Euro, libellés en euro, notés investissable (minimum BBB- ou équivalent pour le long terme, ou A3 ou équivalent pour le court terme) par les agences ou par la Société de gestion lors de l'acquisition. Un maximum de 5% de l'actif net en titres notés High Yield par les agences de notation ou jugé équivalente par la SGP, en cas de dégradation passive, est autorisé.

La maturité des obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire sera d'un an. Exceptionnellement, en vue d'optimiser la performance du FCP, et en fonction de l'évolution des marchés actions, le gérant pourra détenir dans la limite de 10% des obligations d'une durée de vie supérieure à 1 an mais ne dépassant pas 2 ans.

10% maximum de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou FIA français ou européens relevant de la Directive 2009/65/CE, ou en fonds d'investissements à vocation générale ouverts à une clientèle non professionnelle ou de FIA répondant aux 4 critères d'article R214-13 du Code Monétaire et Financier. Il sera possible soit de couvrir les risques actions et de change ou dynamiser le portefeuille sur le risque actions au maximum à 100% de l'actif net. Les instruments dérivés (futures, options et change à terme) seront négociés sur des marchés financiers à terme réglementés ou de gré à gré et n'entraîneront pas la surexposition du FCP. Les dérivés sur devises sont utilisés uniquement à titre de couverture du risque de change.

Affectation du résultat : Capitalisation des revenus.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres sont centralisés chaque jour à 11 heures (J) et exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du jour (J).

La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Informations complémentaires : De plus amples informations sur l'OPCVM, le prospectus, le règlement et les rapports annuels et semestriels sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et peuvent être obtenus gratuitement auprès de celle-ci.

La valeur liquidative est disponible sur <http://www.trusteam.fr> ou auprès de la société de gestion.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs. Investissement à des fins de diversification, possible perte partielle en capital. Le fonds peut servir de support aux contrats d'assurance vie en unités de compte. Ces parts ne sont pas autorisés aux « US Person ».

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez cet OPCVM pour une durée supérieure à 5 ans.

Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'expiration de ce délai, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est « une classe de risque moyenne ».

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau « moyen » et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est « possible » que la valeur liquidative de ce produit en soit affectée.

Risques non compris dans l'indicateur synthétique de risque : Les risques suivants peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. En outre, l'exposition en titres spéculatifs « high yield » peut induire un risque de défaillance des émetteurs.

Risque de liquidité : Le fonds peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du fonds dans son ensemble.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance médiane de ce produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Montants en EUR : arrondis à 10€ près

| Période de détention recommandée : 5 ans | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|--|---|---------------------------|----------------------------|
| Exemple d'investissement : 10 000 EUR | | | |
| Scénarios | | | |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scénario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 1 950 EUR | 2 280 EUR |
| | Rendement annuel moyen | -80,52% | -25,61% |
| Scénario défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 7 220 EUR | 7 670 EUR |
| | Rendement annuel moyen | -27,76% | -5,17% |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 110 EUR | 11 450 EUR |
| | Rendement annuel moyen | 1,09% | 2,75% |
| Scénario favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 13 690 EUR | 14 120 EUR |
| | Rendement annuel moyen | 36,93% | 7,14% |

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mars 2015 et mars 2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mars 2016 et mars 2021.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre novembre 2016 et novembre 2021.

Les scénarios de performance ont été calculés d'après l'historique de performance du fonds.

QUE SE PASSE-T-IL SI TRUSTEAM FINANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de TRUSTEAM FINANCE. En cas de défaillance de TRUSTEAM FINANCE, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- **10 000 EUR sont investis.**

| Coûts au fil du temps | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|-----------------------|---------------------------|----------------------------|
|-----------------------|---------------------------|----------------------------|

| | | |
|--|---------|-------------------|
| | | |
| Coûts totaux | 557 EUR | 1 900 EUR |
| Incidence des coûts annuels (*) | 5,7% | 3,4% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,1% avant déduction des coûts et de 2,8% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COÛTS

| Composition des coûts | | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | |
| Coûts d'entrée | 3,0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. | 300 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit. | 0 EUR |
| Coûts récurrents | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 2,3% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 220 EUR |
| Coûts de transaction | 0,4% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 37 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0 EUR |

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux frais et commissions du prospectus.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDEE : Supérieure à 5 ans.

Il n'existe pas de période de détention minimale pour cet OPCVM, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'investissement du fonds.

Compte tenu de ses caractéristiques et de la nature de ses actifs sous-jacents, ce produit est conçu pour des investissements à long terme; vous devez être prêt à rester investi plus de 5 ans. Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée sans pénalités/frais.

REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RECLAMATION ?

TRUSTEAM FINANCE informe sa Clientèle qu'elle met en œuvre une procédure de traitement des réclamations. Pour son meilleur traitement, toute réclamation transmise par courrier doit être adressée au Service Juridique de TRUSTEAM FINANCE au 11 Rue Berryer, 75008 Paris. Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse <http://www.trusteam.fr>

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le fonds s'engage à respecter le règlement (UE) 2019/2088 concernant les informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR") en conformité avec les dispositions de l'article 9.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de la société <http://www.trusteam.fr>.

Le prospectus ainsi que les derniers documents annuels périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

TRUSTEAM FINANCE - 11 Rue Berryer, 75008 Paris

Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des 10 années passées et sur les calculs des scénarios de performance passés qui sont publiés mensuellement sur notre site internet à l'adresse <http://www.trusteam.fr>.

La responsabilité de TRUSTEAM FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.